
**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**

Distr. restreinte
1^{er} mars 2023
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
Quatre-vingt-sixième réunion

**Partenariats stratégiques, y compris la
coordination***Résumé*

Le présent document fait une mise à jour sur les principaux développements dans les partenariats stratégiques depuis que s'est tenue la quatre-vingt-troisième réunion du Comité permanent en février 2022 (EC/73/SC/CRP.6). Il fournit des exemples de partenariats diversifiés et stratégiques que le HCR noue, notamment avec des acteurs du développement, des organisations sportives et des institutions financières internationales. Il donne aussi un aperçu des avancées en matière de localisation, d'engagement sur les questions de déplacement interne ainsi que sur le travail de l'Organisation dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Un résumé des contributions faites par le HCR aux engagements du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est fourni en annexe.

I. Introduction

1. Conformément aux Orientations stratégiques du Haut-Commissaire (2022-2026)¹, au Pacte mondial sur les réfugiés et à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le HCR a diversifié ses partenariats et renforcé la collaboration dans le cadre des liens action humanitaire, action pour le développement et paix. La stratégie du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en matière de partenariat est guidé par les éléments suivants : placer les populations affectées au centre de la réponse ; garantir les principes de protection ; défendre la localisation ; aider les gouvernements à coordonner la réponse internationale au déplacement et à l'apatridie. En 2022, le HCR a renforcé son partenariat avec les acteurs locaux, les organisations dirigées par des déplacés et des apatrides, les organisations confessionnelles, les acteurs du développement et les institutions financières internationales, dans le but de promouvoir la localisation et l'inclusion des personnes déplacées dans les programmes des Nations Unies ainsi que dans les plans et politiques nationaux de développement et d'action humanitaire.

II. Partenariats stratégiques

A. Engagement et coordination interinstitutions

2. En 2022, les principaux objectifs stratégiques du HCR au plan interinstitutions ont consisté à mettre en lumière les besoins et aspirations des personnes déplacées ou apatrides ; à mobiliser les ressources pour les assister ; et à diriger par l'exemple en matière de localisation. En outre faisait partie de ces objectifs, le renforcement des mécanismes d'une participation significative des personnes déplacées ou apatrides leur permettant d'influencer et de définir les réponses.

3. Pour atteindre ces objectifs, le HCR a dirigé l'élaboration de sept plans régionaux de réponse pour les réfugiés couvrant les réponses interinstitutions dans 53 pays abritant les réfugiés suite aux crises en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Myanmar, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Venezuela (République bolivarienne du). De ces sept plans, trois étaient codirigés avec d'autres organismes des Nations Unies (Plan régional réfugiés et résilience en réponse à la crise syrienne qui était codirigé avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; le Plan de réponse régionale pour les réfugiés et migrants du Venezuela (République bolivarienne du), qui était codirigé avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; et le Plan conjoint de réponse pour la crise humanitaire des Rohingya au Bangladesh, qui était aussi codirigé avec l'OIM). Ces arrangements ont permis de mobiliser des fonds et d'établir des liens entre l'action humanitaire, les activités de résilience et les approches de développement.

4. Ces plans, sous-tendus par le modèle de coordination pour les réfugiés, offrent une plateforme transparente, prévisible et inclusive de mise au point de réponses globales aux crises et aux situations prolongées, orientées vers des solutions. Les plans de réponse régionale pour les réfugiés mettent en exergue le leadership national. Ils peuvent servir de base pour le passage des plans à court terme vers des plans à long terme, en favorisant notamment les liens avec les partenaires du développement et d'autres partenaires travaillant dans le domaine de la paix et de la résolution des conflits. Les plans de réponse régionale pour les réfugiés sont élaborés en accordant la priorité à la localisation et à la redevabilité envers les populations affectées, et en explorant les moyens de responsabiliser davantage les partenaires locaux, y compris les organisations dirigées par des réfugiés. Ils contribuent aussi au progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable et la réalisation de l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte.

5. Les plans de réponse régionale de 2022 ont permis de mobiliser plus de 1 180 partenaires pour la protection et l'assistance en faveur d'environ 26,6 millions de personnes déplacées et de 9,3 millions de membres de communautés d'accueil, avec des

¹ Disponible à <https://reporting.unhcr.org/strategic-directions-2022-2026>.

appels de près de 13 milliards de dollars E.-U. Au total, plus de 5 milliards de dollars E.-U. ont été mobilisés par les plans de réponse régionale, financés en moyenne à seulement 41 %. À cet égard, il convient en particulier de noter les disparités en termes de financement entre les régions. Par exemple, le plan pour l'Ukraine a été financé à environ 73 % tandis que celui pour la situation au Venezuela ne l'était qu'à 27 %.

6. Lorsque les réfugiés représentent une petite fraction du total des populations déplacées, la réponse pour les réfugiés peut être énoncée dans un chapitre distinct des plans de réponse humanitaire interinstitutions. En 2022, 17 des 28 plans de réponse humanitaire comprenaient des volets de réponse multisectorielle pour les réfugiés, dirigés par le HCR.

7. En plus des besoins d'assistance énoncés dans les plans de réponse pour les réfugiés, les plateformes d'appui prévues dans le Pacte mondial sur les réfugiés ont permis en 2022 de susciter la volonté politique nécessaire pour trouver des solutions et mobiliser les ressources. Le Cadre régional global de protection et de solution (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) en Amérique centrale et au Mexique, la Plateforme d'appui pour la stratégie de solutions en faveur des réfugiés afghans et la Plateforme d'appui facilitée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique permettent d'améliorer les réponses pour les réfugiés, grâce au dialogue politique, à l'engagement opérationnel et à la coordination.

8. Avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le HCR représente les Nations Unies au sein du Groupe de facilitation du *Grand Bargain* 2.0. En 2022, il a pris part à des groupes de travail connexes sur la coordination de l'assistance en espèces, la localisation et les financements de qualité. Dans le cadre du nouveau modèle de coordination de l'assistance en espèces, mis au point en exécution du *Grand Bargain* et approuvé en 2022 par les responsables du Comité permanent interinstitutions, le HCR a été désigné comme responsable de la coordination de l'assistance en espèces dans les situations de réfugiés, en appui aux gouvernements. En collaboration avec les institutions en charge des programmes, l'OCHA sera responsable de la coordination de l'assistance en espèces dans les situations ne concernant pas les réfugiés. Étant donné que plus de 40 groupes de coordination de l'assistance en espèces existaient déjà avant que ne soit mis au point le modèle de coordination en la matière, le HCR et l'OCHA ont conçu en consultation étroite avec les équipes-pays un plan en vue d'assurer le passage des arrangements ad hoc existants vers une nouvelle approche adoptée dans le cadre du mécanisme du *Grand Bargain*. En tant que codirigeants du Groupe consultatif pour l'assistance en espèces, le HCR et l'OCHA superviseront la mise au point des normes générales, des termes de référence et d'outils nécessaires de coordination au plan national.

9. Le HCR a contribué activement aux groupes de travail du *Grand Bargain* sur les financements de qualité et le rôle des organisations servant d'intermédiaires entre les partenaires de financement ou donateurs et les organisations locales². Il dirige par l'exemple, en faisant partie des quelques organisations qui soutiennent les acteurs nationaux et locaux en matière de frais administratifs (4 %). Il veille à ce que les 25 % de son budget-programme bénéficient aux prestataires locaux et nationaux, et pilote de nouveaux mécanismes pour assister les organisations locales et les organisations dirigées par des réfugiés, comme indiqué dans la section sur la localisation.

B. Coordination pour les déplacements internes

10. En 2022, le HCR a renforcé, grâce à son propre programme, son engagement pour les déplacés internes et a contribué au programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes. Il a détaché un expert en protection et un conseiller en communication au Bureau du Conseiller spécial les solutions au déplacement interne. En outre, le HCR a contribué activement aux termes de référence de la revue indépendante du Comité permanent

² Pour de plus amples informations sur le groupe de travail relatif au rôle des intermédiaires, voir le document final publié en août 2022 par le Comité permanent interinstitutions et disponible à <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/caucus-role-intermediaries-final-outcome-document-august-2022-0>.

interinstitutions (CPI) pour les réponses humanitaires au déplacement interne. Il est membre du groupe de référence pour cette revue qui aura lieu en 2023. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport relatif à la réponse du HCR au déplacement interne, présenté en 2022 au Comité permanent.

11. Pour ce qui est des responsabilités en matière de coordination, le HCR codirige le plan d'action 2.0 du groupe mondial de la protection avec l'OIM, l'OCHA et le PNUD. Ce plan d'action est une plateforme multipartite d'initiatives conjointes et de partage de bonnes pratiques. Le HCR codirige aussi le groupe d'experts pour la protection en faveur des déplacés internes avec le Rapporteur spécial sur les droits humains des déplacés internes. Le groupe d'experts pour la protection comprend les titulaires actuels ou anciens du mandat de rapporteur spécial, les anciens coordonnateurs résidents de l'action humanitaire et d'autres experts. Il fait un plaidoyer de haut niveau au plan international pour de meilleures réponses en matière de protection. En 2022, les activités de la plateforme comprenaient des missions au Honduras et au Soudan du Sud, ainsi qu'une table ronde mondiale sur la protection des déplacés internes.

12. En 2022, le HCR a contribué à définir les priorités stratégiques et à constituer les équipes spéciales y relatives du CPI pour 2022-2023, notamment sur la centralité de la protection, la redevabilité envers les populations affectées, les liens entre l'action humanitaire et l'action pour le développement et la localisation. Le HCR et *InterAction* ont codirigé l'équipe spéciale sur la centralité de la protection devant mettre en œuvre les recommandations de la revue indépendante sur l'application de la politique de protection du CPI, en veillant à ce que la protection soit au centre de l'action humanitaire. Le HCR a aussi participé à diverses initiatives au sein d'équipes spéciales et de groupes de résultats du CPI, notamment à la mise au point de podcasts du réseau pour l'action humanitaire et l'action de développement, des directives de groupes sectoriels (co-dirigée par le HCR et la FAO), et des directives sur le recouvrement des coûts indirects pour les acteurs locaux et des projets de pays pilotes sur les questions de genre. En outre, il a participé activement au groupe de référence du CPI sur le genre et l'action humanitaire, ainsi qu'au groupe de référence sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale.

13. Dans les situations de déplacement interne, le HCR dirige le groupe sectoriel de la protection, codirige le groupe sectoriel des abris et des articles non alimentaires avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge, ainsi que le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps avec l'OIM, comme convenu dans le cadre du Comité permanent interinstitutions.

14. Le groupe mondial de la protection renforce la capacité de coordination au plan national et contribue à une analyse de la protection en temps voulu, axée sur les preuves, afin d'améliorer la prise de décisions et de renforcer les efforts de protection. En 2022, le groupe mondial de la protection a lancé la campagne « *Access that protects* » qui a permis la publication, en collaboration avec l'OCHA, d'un programme de changement pour l'apprentissage sur l'accès et la protection. Ce groupe sectoriel aussi fait des analyses pour soutenir les mesures axées sur des preuves, afin de gérer les risques de protection, notamment 38 analyses de protection au plan national et infranational, des mises à jour trimestrielles de la protection au plan mondial et une revue semestrielle des financements. Le HCR dirige 29 des 32 groupes sectoriels ou mécanismes apparentés de protection plaidant pour les droits de 113 millions de personnes ayant besoin de protection.

15. En 2022, le groupe mondial chargé des abris a mobilisé les efforts en faveur de réponses plus vertes et favorables au climat en matière d'abris humanitaires et de zones d'installation. La stratégie sectorielle 2018-2022 et les processus de gestion de l'information ont fait l'objet d'une révision en 2022, donnant lieu à une mise à jour des priorités stratégiques et à un renforcement des capacités en personnel. L'événement annuel mondial du groupe chargé des abris a réuni plus de 125 participants qui ont contribué à l'examen de la stratégie. Des forums régionaux pour les abris ont eu lieu en Afrique et en Asie en vue d'aider les acteurs nationaux à définir les questions et les approches locales. Le HCR dirige 20 des 32 groupes sectoriels ou mécanismes apparentés pour les abris.

16. En matière de gestion et de coordination des camps, l'accent a été mis en 2022 sur la localisation, les solutions, le climat, l'intégration de la protection et l'inclusion. En partenariat

avec le Groupe consultatif pour l'action humanitaire, le groupe sectoriel a entamé une série de consultations multipartites sur la promotion de la localisation dans le cadre de son portefeuille. Le HCR dirige ou codirige 19 des 22 groupes sectoriels ou mécanismes apparentés, actifs pour la coordination et la gestion des camps.

17. Étant donné que le paysage humanitaire a considérablement changé depuis l'institution du système modulaire, une revue a été entreprise avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour examiner l'adaptation et les recommandations des groupes sectoriels dirigés par le HCR et le PAM, afin de veiller à ce que la direction de ces groupes par le HCR demeure adaptée au but visé. Pendant la revue, ont été examinés divers défis comme les déplacements internes prolongés, les déplacements liés au climat et l'urbanisation.

C. Partenariats aux Nations Unies

18. Les partenariats stratégiques dans la famille des Nations Unies mettent à profit et à contribution les expertises complémentaires. En plus des mémorandums d'entente en cours avec les organismes comme le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PAM et d'autres organismes, de nouveaux cadres spécifiques ont été mis en place en 2022 avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OIM.

19. Sur la base du plan triennal d'action commune, le nouveau cadre global de collaboration stratégique avec l'UNICEF vise l'inclusion des réfugiés, des personnes retournées et des demandeurs d'asile dans les plans, les budgets et les systèmes de services nationaux. Avec un accent particulier sur la protection de l'enfant, l'éducation, l'eau, l'assainissement, la protection sociale et les données, ce cadre facilitera des actions prévisibles de cohésion et de coopération entre les deux organisations, afin de réaliser de meilleurs résultats pour les réfugiés et d'exploiter les gains d'efficacité à travers les deux organisations. Le cadre a adopté les indicateurs des objectifs de développement durable. Il s'appuie sur le suivi axé sur les résultats et les rapports existants pour mesurer les progrès dans les domaines d'intérêt et sur les aspects humanitaires et de développement.

20. Une nouvelle initiative mondiale conjointe avec le PNUD pour la période 2022-2025 a été lancée pour améliorer la collaboration dans divers domaines comme les moyens d'existence ; l'intégration des objectifs de développement durable ; la primauté du droit et la gouvernance locale ; la prévention des conflits et la consolidation de la paix ; la nature, le climat et l'environnement ; ainsi que le déplacement interne et l'apatridie. Elle s'appuie sur le plan d'action conjoint 2017-2021 pour fournir une plateforme de promotion du dialogue stratégique, de plaidoyer conjoint et de sensibilisation.

21. Une équipe spéciale, mise en place en 2022 par l'OCHA et le HCR, s'est accordée sur les protocoles permettant d'améliorer la cohérence et la complémentarité des plans de réponse, l'organisation d'événements et le suivi financier dans les situations de crise liées aux conflits. En constitue un exemple concret, le document d'appel conjoint devant être publié dans le contexte de mouvements à grande échelle de réfugiés et de déplacés internes. Conformément à la lettre conjointe de 2019, un cadre d'engagement a été conclu en 2022 avec l'OIM pour renforcer la collaboration dans le contexte de mouvements mixtes de réfugiés et de migrants, améliorer la recherche de solutions durables pour les déplacés internes et mieux collaborer en matière de données.

22. Au vu des leçons tirées de l'Engagement commun des Nations Unies pour les réfugiés de 2019, le HCR est entré en partenariat avec le Bureau de la coordination pour le développement des Nations Unies et l'OCHA, afin de codiriger le processus vers le prochain engagement, en préparation du Forum mondial sur les réfugiés qui aura lieu en décembre 2023. L'engagement commun 2.0 des Nations Unies traduira les promesses mesurables, faites par 20 entités des Nations Unies et environ 30 équipe-pays des Nations Unies, spécifiquement engagées pour l'atteinte de l'objectif général d'inclusion des réfugiés. Formulé comme engagement général, avec des volets spécifiques aux pays et aux institutions, cet engagement sera mesurable. Il aidera les réfugiés dans leurs pays d'accueil, en préservant les spécificités du contexte.

D. Collaboration avec les organisations non gouvernementales et la société civile

23. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile demeurent des partenaires stratégiques du HCR dans la mise en œuvre des priorités opérationnelles, politiques et de plaidoyer aux plans national et mondial.

24. À mi-2022, les consultations mondiales avec les ONG avaient été codirigées par le HCR et le Conseil international des agences bénévoles sur la localisation et l'action climatique. Ces consultations ont réuni plus de 500 participants, avec des événements en marge organisés en collaboration avec des organisations dirigées par des personnes déplacées ou apatrides, des acteurs locaux et des ONG internationales. C'était la première fois que les acteurs locaux dépassaient en nombre les participants ONG internationales. En plus des consultations mondiales, quatre consultations ont eu lieu en ligne pendant l'année sur l'accès à la justice, le modèle de coordination pour les réfugiés, la réforme du partenariat et la collaboration avec les banques de développement. Des intervenants de la société civile et des Nations Unies ont pris part à ces consultations en ligne. Des retraites bilatérales annuelles ont également eu lieu pour renforcer le partenariat stratégique avec le Comité international de secours, le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et *Save the Children*. En outre, le HCR a noué des partenariats avec des organisations confessionnelles afin de mettre au point des directives pour le personnel sur la manière d'améliorer la collaboration avec les acteurs confessionnels.

25. La localisation continue d'être une priorité pour le HCR. En 2022, un Conseil consultatif sur un engagement approprié avec les organisations dirigées par des personnes déplacées de force ou apatrides a été mis en place pour conseiller le HCR sur les documents et directives stratégiques. Un outil global de mappage et un répertoire en ligne³ ont été mis au point pour faciliter l'échange de connaissances. Un accord simplifié de subvention, pour les organisations dirigées par des réfugiés, a été mis en œuvre afin de permettre le financement direct, pour la première fois, d'organisations dirigées par des réfugiés. Le Fonds de l'innovation, dirigé par des réfugiés, a lancé un mécanisme holistique d'appui, combinant les ressources financières (jusqu'à 45 000 dollars E.-U. par organisation), le mentorat et l'expertise technique pour des organisations dirigées par des réfugiés. Le prix de l'innovation de 2022 pour les ONG a permis de récompenser sept organisations dirigées par des femmes pour leur travail remarquable en faveur des personnes déplacées de force ou apatrides.

26. Deux nouveaux partenariats stratégiques ont été formalisés. Ils constituent les premiers du genre au HCR sur le plan mondial avec les organisations concernées : l'Université de la paix, institution académique mise en place par les Nations Unies et *Artolution*, organisation de base active dans le domaine de l'art.

E. Collaboration avec les organisations sportives

27. En 2022, le HCR a lancé sa première stratégie sportive « *More than a game* » qui vise à exploiter le pouvoir du sport pour veiller à ce que les communautés de personnes déplacées ou apatrides puissent avoir accès aux sports et aux installations sportives. Il s'agit de promouvoir des investissements dans les réfugiés ayant le potentiel d'élite, d'exploiter la grande capacité de communication du monde sportif et de mobiliser des ressources et de l'expertise pour les réfugiés.

28. En 2022, le HCR a signé un accord avec la Fondation olympique pour les réfugiés et a entrepris de nouveaux projets sportifs et noué des partenariats en Colombie, en Libye, en Malaisie, en Türkiye et en Ouganda. Le mémorandum d'entente conclu à cet effet renforce les efforts déployés par le HCR et le Comité international olympique pour inclure dans les programmes sportifs les réfugiés issus des camps et des communautés ; faciliter la participation d'athlètes réfugiés au Jeux olympiques ; et offrir des possibilités de communication permettant de mettre en lumière la résilience et les talents des réfugiés.

³ Disponible à <https://data.unhcr.org/en/situations/repository-organisations-led-by-forcibly-displaced-and-stateless>.

Le HCR a également noué des partenariats avec le Football Club de Barcelone en Espagne et le club de football Nottingham Forrest du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue d'attirer plus de ressources et de sensibiliser à la situation des réfugiés, grâce à l'immense base de supporters de ces clubs.

29. Afin de mettre en lumière le rôle du football dans le renforcement des liens entre les réfugiés et leurs communautés d'accueil, le HCR et l'Union des associations européennes de football ont organisé en Suisse la première compétition *Unity Euro Cup*. Cette compétition, qui réunissait huit équipes amateurs représentant des pays européens, était composée à 70 % de réfugiés et à 30 % de joueurs issus des communautés d'accueil, avec un entraîneur célèbre, ambassadeur du football international.

F. Réforme du système des Nations Unies pour le développement

30. Pour l'atteinte des objectifs de développement durable, le HCR a contribué de façon proactive en 2022 à la mise au point de politiques, de directives et d'outils interinstitutions pour opérationnaliser la réforme du système des Nations Unies pour le développement. C'est ainsi que le nouvel outil de gestion axée sur les résultats aligne ses stratégies nationales sur les priorités collectives définies dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Plus de 70 opérations du HCR ont préparé des plans pluriannuels devant être alignées d'ici 2024 sur le cycle de programme de coopération pour le développement durable.

31. Les bureaux régionaux du HCR participent régulièrement aux forums régionaux sur le développement durable ainsi qu'aux plateformes régionales de collaboration. Le HCR codirige des coalitions thématiques sur la migration et la mobilité humaine dans les Amériques et en Europe. Il participe aussi activement à d'autres coalitions thématiques se rapportant à son travail. Au plan national, le HCR est membre des équipes-pays des Nations Unies dans 87 % de pays, participe à des programmes conjoints dans 40 % des pays et participe à 100 % aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Pour 2023, la contribution du HCR au système de coordonnateur résident est d'environ 2,3 millions de dollars E.-U.

G. Engagement pour le développement et partenariat avec les institutions financières internationales

32. Intégrer l'engagement pour le développement dans les réponses du HCR dès le début, notamment en formant des coalitions avec les partenaires du développement, constitue dans les Orientations stratégiques du Haut-Commissaire (2022-2026) un domaine où il faut accélérer et cibler les actions.

33. Les partenariats du HCR avec les institutions financières internationales continuent de produire des résultats pour les réfugiés, conformément au lien action humanitaire, action pour le développement et paix. En 2022, le HCR a contribué à la stratégie du Fonds monétaire international pour les États fragiles, affectés par des conflits, en mettant l'accent sur l'appui aux pays touchés par les déplacements forcés. Le partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale a offert des possibilités de financement pour le développement. Par l'évaluation et le suivi en commun des cadres politiques et de protection des réfugiés dans les pays d'accueil, le partenariat entre la Banque mondiale et le HCR a permis d'investir 3,6 milliards de dollars E.-U. depuis 2017 dans 60 projets dans 16 pays à faible revenu abritant des réfugiés. Environ 755 millions de dollars E.-U. ont été alloués en subventions pour obtenir plus de 6,1 milliards de dollars E.-U. de prêt concessionnel pour les projets de développement ciblant les réfugiés et leurs communautés d'accueil dans cinq pays à revenu intermédiaire. La collaboration avec la Société financière internationale, qui appartient au Groupe de la Banque mondiale, a aussi permis de mobiliser le secteur privé pour l'inclusion financière et l'accès au marché du travail des réfugiés et des membres de leurs communautés d'accueil.

34. Le HCR et la Banque interaméricaine de développement ont finalisé en mars 2022 un plan de travail conjoint pour opérationnaliser les priorités définies dans un mémorandum d'entente signé en décembre 2021. La collaboration avec la Banque asiatique de

développement s'est poursuivie dans le cadre de sa facilité élargie de réponse aux catastrophes ayant permis une subvention pour le Bangladesh, ainsi que des échanges de connaissances et le renforcement des capacités. En mars 2022, le HCR et la Banque islamique de développement ont lancé le Fonds islamique mondial pour les réfugiés visant à venir en aide aux personnes déplacées dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique. Ensemble, ils se sont engagés à mettre en place le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan. Ces arrangements concrets avec les banques multilatérales de développement confirment la grande valeur de l'approche coordonnée pour les situations de déplacement forcé.

Annexe

**Pacte de financement : Contributions du HCR aux engagements du
Groupe des Nations Unies pour le développement durable à fin
décembre 2022**

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Contributions du HCR</i>
Accroître la collaboration sur les produits d'évaluation conjointe et indépendante à l'échelle du système afin d'améliorer l'appui des Nations Unies sur le terrain	Pourcentage des bureaux d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable engagés dans des évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système ; base de référence (2018) : 10/35, soit 29 % des bureaux d'évaluation sont engagés dans des évaluations conjointes ; but (2021) : 75 % seront engagés dans une évaluation conjointe ; base de référence (2018) : 7/35 soit 20 % sont engagés sur un produit d'évaluation indépendante à l'échelle du système ; but (2021) : 50 % seront engagés dans au moins une évaluation indépendante à l'échelle du système	OUI : Le Chef du Service d'évaluation du HCR est Vice-président du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les fonctionnaires chargés de l'évaluation participent aux groupes de travail du Groupe d'évaluation des Nations Unies. La nouvelle politique d'évaluation du HCR, publiée en 2022, réaffirme son engagement pour l'évaluation ainsi que son rôle consistant à renforcer l'apprentissage axé sur les preuves et la redevabilité envers les personnes qu'il sert, dans le cadre des réformes aux Nations Unies et du Pacte mondial sur les réfugiés. La politique révisée tient compte des recommandations de la revue par les pairs du Groupe d'évaluation des Nations Unies. Elle prévoit la mise en place au sein de l'organisation d'un système d'évaluation de qualité, plus solide et éclairé par des preuves, basé sur les principes d'impartialité, de crédibilité et d'utilité. En 2022, le HCR a participé à 11 évaluations conjointes, notamment au Yémen sur la protection internationale contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et sur les plans mondiaux de réponse humanitaire à la COVID-19.
Rendre plus clairs les plans stratégiques spécifiques aux entités et les cadres intégrés de résultats et de ressources ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats par rapport aux dépenses	Proportion des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ayant tenu au cours de l'année écoulée dans le cadre de leurs organes dirigeants des dialogues structurés sur la manière de financer les résultats de développement convenus dans le cadre du nouveau cycle stratégique de planification ; base de référence (2017) : 17/27 soit 62 % ; but (2021) : 100 %	OUI : Chaque année, le HCR tient trois réunions du Comité permanent (en mars, juin et septembre) avant la tenue de la session plénière du Comité exécutif en octobre. Aux trois réunions du Comité permanent, les questions relatives au financement et au budget sont débattues avec les États membres, notamment l'élargissement de la base de donateurs : https://www.unhcr.org/fr/reunions-du-comite-permanent.html . La nouvelle approche de gestion axée sur les résultats du HCR encourage la participation de diverses parties prenantes comme les gouvernements, les organisations non gouvernementales locales/nationales et internationales, la société civile, les organismes Nations Unies, les acteurs du développement, les universitaires, et les personnes déplacées ou apatrides dans les stratégies de développement. Elle encourage aussi une collaboration solide avec les coordonnateurs résidents et les équipes-pays des Nations Unies pour veiller à ce que les stratégies nationales du HCR soient alignées sur les priorités collectives définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. COMPASS est le nouvel outil de planification qui prévoit une approche inclusive pluriannuelle et un alignement plus étroit sur l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable. La nouvelle structure et le nouveau cadre de

Engagements	Indicateurs	Contributions du HCR
		<p>résultats articulent cet alignement en renforçant l’engagement du HCR dans les stratégies nationales de développement. COMPASS prévoit : i) un cycle de programmation stratégique pluriannuelle ; ii) un cadre des résultats simplifié et contextualisé, mettant l’accent sur les changements dans le bien-être des personnes que nous servons ; iii) un nouveau cadre global des résultats. La nouvelle approche aligne également les résultats du HCR sur les objectifs de développement durable. Ces changements, notamment le passage au cycle pluriannuel, facilitent l’engagement de l’Organisation dans les cadres nationaux de développement et avec les partenaires du développement en vue de l’atteinte des objectifs de développement durable. D’ici à 2024, toutes les opérations s’aligneront sur le nouveau cycle de programmation pluriannuelle.</p> <p>Le HCR a publié un guide opérationnel interne sur son engagement pour l’atteinte des objectifs de développement durable en application du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable visant à fournir à ces opérations-pays des éléments et paramètres pour opérationnaliser ses promesses pour l’Agenda 2030 et les objectifs de développement durable, et les processus connexes du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable, grâce à ses stratégies et programmes.</p> <p>Dans l’intranet du HCR, une section est consacrée aux réformes aux Nations Unies. Accessible à tout le personnel, elle est régulièrement mise à jour avec des documents pertinents internes et externes.</p>
<p>Améliorer la transparence et les rapports au niveau de l’entité et à l’échelle du système et établir des liens entre les ressources et les résultats pour les objectifs de développement durable</p>	<p>Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement ayant présenté à titre individuel les données de financement au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CEB) ; base de référence (2017) : 27/39 soit 69 % ; but (2021) : 100 %</p> <p>Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement publiant les données selon les normes les plus élevées de transparence ; base de référence (2017) : 14/39 soit 36 % ; but (2021) : 100 %.</p> <p>Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement ayant des activités en cours au niveau des pays qui</p>	<p>OUI : Le HCR a fourni les données financières de 2021 dans le cadre de l’opération de collecte de 2022 menée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.</p> <p>OUI : Le HCR publie régulièrement les données budgétaires, de contributions et de résultats ainsi que d’autres données dans le répertoire de l’Initiative internationale pour la transparence de l’aide.</p> <p>OUI : Pour 2020, le HCR a rendu compte des dépenses par localité dans le cadre de l’opération de</p>

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Contributions du HCR</i>
	<p>rendent compte des dépenses par pays au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ; base de référence (2017) : 18/39 soit 46 % ; but (2021) : 100 %</p> <p>Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte des dépenses distinctes par objectif de développement durable ; base de référence (2017) : 6/29 entités soit 20 % ; but (2021) : 100 %</p>	<p>collecte des données au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination de 2021.</p> <p>OUI : Le HCR a rendu compte des dépenses de 2021 par objectif de développement durable dans le cadre de l'opération de collecte de 2022 menée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.</p>
Améliorer l'accessibilité des évaluations institutionnelles et des rapports d'audit interne dans le cadre des dispositions et politiques relatives à la divulgation, prévues par les organes dirigeants au moment de la publication des rapports	<p>Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement durable, habilitées dans le cadre des dispositions et politiques sur la divulgation, ayant publié leurs évaluations institutionnelles sur le site du Groupe d'évaluation des Nations Unies ; base de référence (2018) : 10/48, soit 21 % ; but (2019) : 100 %</p>	<p>En 2022, le HCR a publié une nouvelle politique d'évaluation réaffirmant son engagement en matière d'évaluation, son rôle dans le renforcement de l'apprentissage basé sur les preuves et sa redevabilité envers les personnes qu'il sert, dans le contexte des réformes aux Nations Unies et du Pacte mondial sur les réfugiés. La nouvelle politique révisée tient compte des recommandations de la revue par les pairs du Groupe d'évaluation des Nations Unies. Elle prévoit la mise en place au sein de l'organisation d'un système d'évaluation de qualité plus solide et éclairé par des preuves, basé sur les principes d'impartialité, de crédibilité et d'utilité. Toutes les évaluations de 2022 sont accessibles au public.</p>
Améliorer la visibilité des résultats pour les principaux contributeurs de ressources volontaires, les fonds communs et thématiques et les contributions des pays bénéficiant des programmes	<p>Mention spécifique des donateurs de fonds de base, des donateurs de fonds communs et thématiques et des contributions nationales aux programmes dans les rapports annuels des résultats des équipes-pays des Nations Unies et les rapports nationaux et mondiaux spécifiques à l'entité (oui/non) ; base de référence (2018) : non disponible ; but (2020) : Oui</p>	<p>OUI : Le HCR a produit un rapport global avec des sections dédiées sur divers revenus. Voir reporting.unhcr.org Le rapport sur le financement pluriannuel peut être consulté à https://reporting.unhcr.org/multi-year-funding-2022. Le montant de 608,4 millions de dollars E.-U. représente 11 % des contributions volontaires en 2022.</p>
Appliquer les objectifs du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la consolidation opérationnelle des gains d'efficacité	<p>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable rendant compte à leurs organes dirigeants des gains d'efficacité ; base de référence (2018) : 12/29 soit 41 % ; but (2021) : 100 %</p> <p>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ayant signé le Cadre de haut niveau sur la reconnaissance mutuelle ; base de référence (2017) : 11/39 soit 28 % ; but (2021) : 100 %</p>	<p>La question des gains d'efficacité est régulièrement discutée à la réunion du Comité permanent de septembre, à la session plénière du Comité exécutif d'octobre, aux réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires deux fois par an et aux réunions consultatives informelles, dont deux ont été tenues en 2022 pour discuter du budget-programme annuel de 2023.</p> <p>Le HCR a signé ce Cadre en novembre 2019.</p>

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Contributions du HCR</i>
Appliquer pleinement les politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts, et en rendre compte	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte annuellement à leurs organes dirigeants de l'application de leurs politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts ; base de référence (2017) : 15/29 soit 51 % ; but (2021) : 100 %.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2020, le HCR a changé sa politique de recouvrement des coûts (coûts d'appui indirects) (les ramenant de 7 % à 6,5 %). Les fonds collectés par le mécanisme de coûts d'appui indirects sont publiés dans les états financiers annuels du HCR, dans le rapport global et dans d'autres documents. Le HCR parle du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects. Il est fait état des revenus issus des coûts d'appui indirects dans le rapport financier du HCR pour l'exercice budgétaire de 2021.
